

2iBert

SAS

Capital : 5000 euros

Siège social : 8 Rue des Frères Caudron 78140 Vélizy-Villacoublay

R.C.S. Versailles 984912766

**EXTRAIT DU PROCÈS-
VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30/06/2025**

Résolution n°5

L'Assemblée, par application de l'article L.225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre l'activité.

Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée.

Certifié conforme par M. Yves Daniel Joseph BERTONE, Président de séance